

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 27 décembre 2016

20160075

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (10) :

DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, HIRIART Alain, JAUREGUIBERRY, Jean Louis : Conseillers

Etaient excusés (5) :

OLHAGARAY Michel, MONGABURE Bernadette, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, DUCLOS Bernadette, : excusés

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Par délibération en date du 11 février 2015, la Communauté de communes décidait la création d'un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de ses communes membres.

Les modalités de mise à disposition du service instructeur et la définition du rôle de chaque commune membre et de la Communauté de Communes Errobi dans la procédure d'instruction des autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols ont été définies dans une convention.

Cependant le service urbanisme propose de nouveaux services dans le cadre de la post-instruction. Il est laissé le choix aux Communes d'adhérer à ces nouveaux services.

Il convient donc d'amender cette convention.

Par ailleurs, cette convention ne précise pas sa durée et les conditions de résiliation.

Il est proposé de modifier 9 en ces termes :

« La présente convention s'applique à compter du 1er décembre 2016 et jusqu'à 31 décembre 2017, soit une durée de 13 mois.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

En cas de résiliation de la convention, un préavis de 6 mois devra être déposé par le demandeur de la résiliation. »

VU les articles L. 422-1 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme,

VU l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise en œuvre de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 11 février 2015 portant création d'un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2015 portant conventionnement pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date approuvant la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Il est proposé au Conseil :

- **D'approuver** l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme conformément aux modalités exposées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer avec ces communes la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme correspondant, ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme
Louhossoa le 28 décembre 2016,
Le Maire, JP HARRIET,

